Communiqué de presse

Questions politiques sociales : la Caisse des Dépôts publie une étude consacrée à l'utilisation des dotations des employeurs sur les Comptes personnels de formation

Paris, 18 juin 2025

Afin d'éclairer les débats sur les questions sociales, la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts produit des statistiques et des analyses sur l'ensemble de ses champs d'action. Dans le cadre de la série « Questions politiques sociales » (QPS), elle présente aujourd'hui le QPS – Les études n°44 dédié à l'utilisation des dotations des employeurs sur les Comptes personnels de formations (CPF) entre 2020 et 2023.

Entre 2020 et 2023, 10 000 employeurs ont doté les Comptes professionnels de formation de leurs salariés à hauteur de 250 millions d'euros :

- 188 millions d'euros au titre des dotations s'imposant légalement à l'employeur (droits correctifs pour non-respect des obligations en matière d'entretiens professionnels ou dotations en cas de licenciement) ;
- 62 millions de dotations volontaires effectuées à l'initiative de l'employeur ou en application d'un accord d'entreprise ou de branche, en soutien à des projets individuels de formation de leurs salariés.

La part des salariés recevant une dotation volontaire de la part de leur employeur demeure faible

Entre 2020 et 2023, près de 9 000 entreprises ont attribué au moins une fois une dotation volontaire à leurs salariés, pour environ 62 millions d'euros au total, bénéficiant à plus de 29 000 salariés. La part de salariés recevant ce type de dotations demeure globalement faible (3,3 salariés bénéficiaires sur 10 000 en 2023). Les salariés des entreprises d'au moins 250 salariés ont 5 fois plus de chances d'en disposer que ceux employés par des entreprises de moins de 10 salariés. La majorité des bénéficiaires dispose de conditions d'emploi plutôt favorables : 95% sont en CDI et deux salariés sur trois sont cadres ou de professions intermédiaires.

Des inégalités constatées selon les secteurs d'activité :

- les salariés bénéficiant d'une dotation volontaire de la part de leurs employeurs sont plus nombreux dans les secteurs des services financiers et des assurances ;
- la part des entreprises effectuant des dotations volontaires est la plus élevée dans le secteur de l'hébergement médico-social et social[1] (avec 207 entreprises dotatrices pour 10 000) alors même que la part des salariés dotés (2 salariés dotés pour 10 000) y est inférieure à la moyenne, suggérant des pratiques de dotation très individualisées. S'il y a relativement plus d'entreprises qui dotent au moins un salarié dans ce secteur, elles dotent en moyenne un nombre relativement inférieur de salariés.

La nature des formations achetées par les bénéficiaires d'une dotation employeur est sensiblement différente de celle de l'ensemble des titulaires du CPF. Ainsi en 2023, **57% des formations achetées dans le cadre d'une dotation volontaire visent une certification inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** ; alors que seules 18% des formations achetées par

[1] Ce secteur inclut l'accueil et l'hébergement médicalisé ou social pour personnes âgées et pour personnes handicapées par des structures telles que les établissements de moyen et long séjour, les maisons de repos, etc. Il intègre également l'hébergement social pour adultes et enfants en difficultés (orphelinats, foyers pour sans-abris, etc.).

l'ensemble des titulaires de « Mon Compte Formation » (hors demandeurs d'emploi) visent ce type de certifications.

La Caisse des Dépôts est mobilisée pour faciliter la co-construction et les co-financements de formation entre les salariés et leurs employeurs
Face au faible recours aux dotations volontaires, la Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'Etat du service « Mon Compte Formation », a fait de la co-construction des projets de formation entre employeurs et salariés un axe structurant de ses travaux. La Caisse des Dépôts, en lien avec le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, a ainsi interrogé les entreprises sur leurs pratiques et leurs besoins, afin d'identifier les leviers pour faciliter les parcours de formation co-construits via « Mon Compte Formation ».
A cet effet, depuis fin 2024, les employeurs ont **la possibilité de flécher, via « Mon Compte Formation », leur dotation volontaire vers une certification choisie en lien avec leurs salariés**, une garantie que leurs financements répondent à leurs enjeux de formation.

De nouvelles évolutions sont d'ores et déjà prévues en 2025 et 2026. Par exemple, les employeurs :

- auront accès à un *reporting* sur les formations suivies par leurs salariés ;
- pourront flécher les dotations sur les formations sélectionnées afin d'éviter l'utilisation des fonds sur d'autres formations ;
- pourront fixer une date butoir pour effectuer la formation financée et obtenir le remboursement de leur dotation si celle-ci n'est pas effectuée dans les temps.

« *Avec 83 millions d'euros versés volontairement par les employeurs entre 2020 et 2024 pour soutenir les projets de formation de 42 000 salariés, dont 70% ont été consommés, nous constatons une dynamique positive.* » déclare **Marianne Kermoal-Berthomé, directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts**. « *Ces observations encourageantes sont la preuve de l'intérêt croissant des entreprises pour le dispositif et du fort levier qu'il représente pour la formation de leurs salariés.* »

La publication « Questions politiques sociales – Les études : les dotations des employeurs sur les comptes personnels de formation (CPF) : typologie des publics concernés et utilisation des dotations entre 2020 et 2023 » est disponible en cliquant sur ce lien.

Les publications Questions politiques sociales (QPS) de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts se déclinent en trois collections distinctes : QPS-Les études, QPS-Les brèves et QPS-Les cahiers.

QPS – Les études a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap…) et de la formation professionnelle. Cette collection est complétée par QPS – Les cahiers qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et QPS – Les brèves qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/ à la rubrique Publications et statistiques.

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, ainsi que le grand âge et la santé. Au service de près de 70 fonds et partenaire privilégié de 55 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts
La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.
Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr

Contact presse
Groupe Caisse des Dépôts : Anne-Lise LUCAS – anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr – 06 83 78 09 28